



Le 17 septembre en grève pour défendre l'emploi, les salaires, les services publics et la protection sociale

Chantage à l'emploi, allongement du temps de travail, baisse des salaires, « accord de performance » et activité réduite pour le maintien en emploi, le gouvernement met en avant son arsenal pour détruire massivement les emplois, les droits des salariés et leurs conquits sociaux au profit des politiques patronales mortifères.

Tous les décrets sortis dans le cadre de l'Etat d'urgence, concernant principalement le temps de travail (semaine à 60 heures, travail du dimanche, diminution des plages de repos, etc.) ne sont en réalité que de vieilles revendications patronales mises sur la table des négociations patronales.

En face, ce sont 60 milliards de dividendes aux actionnaires du CAC 40 qui ont été versés en 2019 et 90 milliards d'exonération sociales et cadeaux fiscaux offerts au patronat.

Le plan de relance présenté par le premier ministre est un énième plan de continuité d'aides, d'exonérations de cotisations, de suppression d'impôts pour les entreprises. Avec une absence de condition et de contrôle dans l'usage des fonds publics attribués aux entreprises.

Le Medef présente les sans-emploi comme des inutiles, des improductifs coupables d'être privés d'emploi, quand le chômage est le fruit des choix imposés par le capital.

Selon les données de la DIRECCTE Bourgogne/Franche-Comté le taux de chômage au 1^{er} semestre 2020 est de 6,8 % sur Vesoul, 7,4 % sur Gray et 8,6 % sur l'aire urbaine Belfort/Montbéliard/Héricourt.

La crise sanitaire a démontré combien les Services Publics et la Fonction Publique sont essentiels notamment pour garantir à toutes et tous l'accès aux droits et aux soins. Nous nous souvenons et ne sommes pas près d'oublier les mots du président de la République lors de son discours du 13 avril dernier : « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune, notre pays tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal »

Le 1^{er} ministre annonce un changement de méthode mais dit aussi « maintenir le cap ». C'est ainsi qu'il maintient la réforme des retraites « universelle » à points synonyme de baisse généralisée des pensions et allongement de la durée de cotisations alors que près de 700 000 jeunes vont entrer dans la vie active cette année.

Le premier volet de la réforme de l'assurance chômage est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2019. Le 2^{ème} volet devait s'appliquer quant à lui à partir du 1^{er} avril 2020, mais en pleine crise du Covid, il n'est jamais rentré en application. Le 30 juillet dernier, le gouvernement a décidé de suspendre l'application des deux volets de la réforme jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Ce sont donc les règles en vigueur avant le 1^{er} novembre 2019 qui s'appliquent désormais jusqu'à la fin de l'année. Mais tous les chômeurs ne vont pas profiter de ce report.

Cadeaux pour les patrons d'un côté, efforts supplémentaires demandés aux salariés, retraités et privés d'emploi de l'autre.

D'autres choix sont possibles pour l'emploi, les salaires, les Services Publics et la protection sociale :

Semaine à 32 H qui permettrait de maintenir l'emploi et d'en créer (la convention citoyenne demande le passage à 28 H).

SMIC à 1 800 € qui permettrait la revalorisation générale des salaires.

Dégel du point d'indice dans la Fonction Publique bloqué depuis 10 ans.

Revalorisation des pensions de retraite à hauteur du SMIC (1 800 € bruts) pour toutes et tous.

Renforcement de notre Sécurité Sociale et de notre système de retraite solidaire par :

La suppression des exonérations de cotisations patronales qui rapporterait 30 milliards d'€ de recette à la Sécurité Sociale.

La mise en place de l'égalité salariale femmes/hommes, ce serait 5,5 milliards d'€ aux caisses de retraite.

Faire cotiser les revenus financiers des entreprises, ce serait 20 milliards d'€ de ressources supplémentaires.

Augmenter de 3,5 % les salaires, cela dégagerait 6,5 milliards d'€ de cotisations supplémentaires.

Maintenir les cotisations sur les salaires supérieurs à 3 fois le plafond de la Sécurité Sociale garantirait une recette de 3,7 milliards d'€ par an.

**Rassemblement à partir
de 11 H au rond-point du
Leclerc Express à Vesoul
Le 17 septembre 2020**

**Agissons dans l'action nationale de grève et de
manifestation interprofessionnelle**